

Conditions particulières de vente

24

1- PARTICIPATION A UN SEJOUR CIVI-LING

La participation à un séjour linguistique Civi-Ling implique obligatoirement le versement des frais de dossiers de 50 euros. En aucun cas, le montant ne peut faire l'objet d'un remboursement, excepté en cas d'annulation de Civi-Ling (voir paragraphe 5a des conditions particulières).

2- MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour être considérée comme ferme, toute inscription doit être accompagnée de la fiche de réservation dûment remplie et de 4 photos d'identité (avec le nom du participant au dos) ainsi que d'un versement de 350 euros, comprenant les frais de dossier de 50 euros et un acompte de 300 euros (+ montant assurance annulation).

Le versement du solde du séjour doit être effectué au plus tard 45 jours avant le départ.

Toute inscription tardive acceptée par Civi-Ling devra être accompagnée de la totalité du règlement du séjour.

Après enregistrement de l'inscription, toute modification de date, de ville de départ, de mode de transport ou de ville de séjour, la somme de 50 euros sera facturée.

L'assurance annulation, si elle est souscrite, doit l'être au moment de l'inscription.

Dès réception du dossier complet, Civi-Ling confirmera l'inscription par un contrat de vente et une facture.

3- LES PRIX

Les prix sont établis en fonction des conditions économiques en novembre 2007 et sont susceptibles de modifications pouvant intervenir conformément aux dispositions légales en vigueur, en cas d'augmentation du coût des carburants (aériens et terrestres), des taxes d'aéroport ou de tout autre facteur économique dont Civi-Ling ne pourrait être tenu pour responsable.

4- INFORMATIONS IMPORTANTES

Il est impératif de nous informer dès l'inscription de tout problème de santé ou de comportement du participant qui pourrait affecter le bon déroulement du séjour et notamment les problèmes d'énurésie et de régimes alimentaires. En cas de dégradation, les frais de remise en état devront être remboursés dans les plus brefs délais par le participant.

Tout participant est responsable de ses affaires personnelles : appareils photos, sacs, argent de poche, papiers d'identité, bagages...

5- ANNULATION OU DÉSISTEMENT

a) du fait de Civi-Ling

Civi-Ling se réserve le droit d'annuler ou de reporter un séjour en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions à 30 jours du départ, ou en cas de force majeure (grèves, épidémies, cataclysmes, etc.). Dans ce cas, les participants pourront valider leur inscription pour une date ultérieure, une autre destination, ou demander le remboursement des sommes versées dans leur intégralité.

b) du fait du participant

• Avant le séjour

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à Civi-Ling.

Toute annulation avant le départ entraîne la retenue des frais de dossier et de :

- ✓ 10 % du prix du séjour entre 30 et 45 jours avant le départ
- ✓ 50 % du prix du séjour entre 29 et 15 jours avant le départ
- ✓ 80 % du prix du séjour entre 14 jours et 8 jours avant le départ
- ✓ 100 % du prix du séjour à moins de 8 jours avant le départ ou non-présentation au départ.

Si le participant ne se présente pas au départ, il pourra cependant rejoindre sa famille d'accueil ou le centre de séjour par ses propres moyens après en avoir averti Civi-Ling, et ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement des transports.

• Pendant le séjour

Tout séjour commencé est dû en totalité quelle que soit la raison du retour anticipé (raisons personnelles ou renvoi). Tous les frais supplémentaires occasionnés par ce retour anticipé sont à la charge du participant (frais de voyage, frais éventuels d'accompagnement jusqu'à la gare ou l'aéroport, etc.). Tout retour anticipé ou rapatriement, quelle qu'en soit la cause, ne donne aucun droit au remboursement de la partie du séjour non effectuée.

6- ASSURANCE ANNULATION

Une assurance annulation peut être contractée en supplément auprès de Civi-Ling lors de l'inscription. Le montant de cette assurance est pour les séjours jeunes de 45 euros pour les séjours en Europe (excepté les séjours avec cours particuliers : 55 euros), 65 euros pour les séjours aux Etats-Unis, 70 euros pour les séjours en Australie. Nous consulter pour les séjours individuels. En souscrivant l'assurance annulation, le participant est assuré contre les obligations financières mentionnées au paragraphe 5, en cas de maladie, décès d'un proche, accident, etc. (voir conditions p. 26), hors frais de dossier et cotisation assurance. L'assurance annulation doit être contractée lors de l'inscription.

7- ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Pour l'Europe, les participants devront être munis d'une carte européenne d'assurance maladie (à retirer gratuitement auprès des Caisses Primaires d'Assurance-maladie).

Une assurance assistance et rapatriement est incluse dans nos tarifs (conditions sur demande). Le participant s'engage à rembourser Civi-Ling des sommes avancées pour tous les frais médicaux engagés pendant le séjour.

Pour toute ouverture de dossier médical une franchise de 38,11 € incombe au participant.

Pour tout dommage causé par le participant à l'étranger, le participant (ou ses parents) doit faire fonctionner sa responsabilité civile, l'assurance Civi-Ling intervenant en complément.

8- DISCIPLINE

L'inscription à l'un des séjours Civi-Ling vaut engagement pour le participant à adopter une bonne conduite et respecter les règles suivantes :

- ✓ Règles de politesse envers la famille d'accueil, l'équipe d'encadrement française et étrangère.
- ✓ Effort de communication.
- ✓ Assiduité aux cours, excursions, activités culturelles et sportives, sauf dérogation spéciale.
- ✓ Respect des règles de la famille d'accueil ou du centre résidentiel (ex : ne pas fumer chez des hôtes non fumeurs).

Autorisations de sortie :

Avec l'autorisation parentale écrite et si la famille d'accueil et les encadrants l'autorisent, le participant peut sortir seul le soir, non accompagné d'un adulte jusqu'à une certaine heure :

- Grande Bretagne, Irlande, Allemagne : participants de moins de 14 ans : pas de sortie
participants de plus de 14 ans : 22 h 00
- Espagne : participants de moins de 14 ans : Pas de sortie
participants de plus de 14 ans : minuit
- Etats-Unis, Australie et Nouvelle Zélande : pas de sortie non accompagnée le soir.

Le non respect de ce règlement peut entraîner le renvoi.

Le renvoi

En cas de mauvaise conduite (par exemple manquements aux règles internes citées précédemment, alcool, drogue, violences, vol ou dégradation volontaire, infraction aux lois en vigueur dans les pays de séjours, etc.), Civi-Ling se réserve le droit de procéder au renvoi du participant à tout moment.

Il est effectué sur décision motivée de Civi-Ling et notifié par écrit au participant ou à ses parents pour les mineurs.

Le participant ne peut prétendre au remboursement de la partie du séjour non effectuée.

En cas de renvoi, tous les frais engagés (frais de transport pour le participant et l'accompagnateur, les frais de justice, de téléphone) du centre étranger jusqu'au domicile en France sont à la charge du participant.

Le règlement de ces frais devra parvenir à Civi-Ling au moment de la réservation des titres de transport.

9- RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par courrier avec accusé de réception au plus tard 3 mois après le retour du voyage. Passé ce délai aucune demande ne pourra être prise en compte. Néanmoins, en cas de difficulté sur place, il est impératif de contacter Civi-Ling au plus vite.

10- UTILISATION DE L'IMAGE

Civi-Ling peut être amené à prendre des photos des participants afin de les utiliser pour illustrer la présentation des séjours, sauf avis contraire du participant ou de ses parents ou tuteur légal. Cet avis devra nous parvenir par écrit au moment de la réservation du séjour.